UQÀM **Faculté des sciences**
Université du Québec à Montréal
Département de mathématiques

MAT 2024 - Didactique des mathématiques 1 et laboratoire

(6 crédits)

PLAN DE COURS
HIVER 2024

Professeure: Valériane Passaro
passaro.valeriane@uqam.ca
Bureau : PK-5735

Coordonnatrice des laboratoires : Mireille Saboya
saboya.mireille@uqam.ca
Bureau : PK-5815

Descripteur officiel

Sensibiliser l'étudiant aux différents aspects qui doivent être pris en considération dans l'élaboration d'une leçon de mathématiques : les concepts, le programme, les préalables, l'évaluation, une réflexion sur la démarche d'apprentissage, les attitudes de l'enseignant. À cette fin, prendre connaissance : des antécédents mathématiques des élèves qui arrivent au secondaire; du contenu des programmes actuels de mathématiques au secondaire ; des approches et méthodes que ces programmes entendent privilégier ; de la situation actuelle et des tendances en enseignement des mathématiques au secondaire. Analyser certaines notions présentées au secondaire dans une perspective autant mathématique que didactique : les difficultés d'apprentissage qu'elles suscitent et les stratégies de résolution les plus fréquentes, les raisonnements importants, les habiletés, les automatismes à développer… de même que diverses présentations de ces notions dans les manuels scolaires. Dans le laboratoire associé au cours : appliquer les connaissances acquises et les réflexions faites sur l'enseignement des mathématiques, en présence d'enseignants du secondaire.

Un cours de didactique en deux volets

Le cours de didactique 1 est constitué de deux volets : le *cours* et le *laboratoire* en deux parties.

Dans le volet *cours*, l'étudiant apprend à passer du statut d'élève-étudiant à celui de futur enseignant. Ce changement posture nécessite de revisiter les contenus mathématiques afin d'en développer une compréhension profonde et significative. Le futur enseignant ne pourra plus simplement montrer qu'il sait résoudre un problème de niveau secondaire, il devra montrer qu'il peut proposer différentes solutions adéquates à un même problème en mobilisant différents registres de représentation et en verbalisant le raisonnement sous-jacent à chaque résolution, et qu'il peut anticiper des solutions inadéquates que des élèves pourraient proposer en s'appuyant sur les conceptions, erreurs et difficultés fréquemment rencontrées. Il devra aussi construire ou modifier des tâches afin de répondre à des intentions données (faire

ressortir un raisonnement particulier, ébranler une conception inadéquate, etc.). Pour amener l'étudiant à adopter cette posture de futur enseignant, l'enseignante proposera dans le volet *cours* des activités visant à construire collectivement des analyses conceptuelles dans lesquelles on répertorie notamment les raisonnements importants, les habiletés à développer, les conceptions inadéquates et les erreurs et difficultés fréquemment rencontrées par les élèves. L'étudiant sera amené à saisir les différentes composantes de l'analyse conceptuelle et les liens qu'ils entretiennent, ainsi qu'à apprécier la pertinence de cet outil pour la planification d'un enseignement favorisant l'apprentissage des élèves.

Le volet *laboratoire* comporte deux types d'activités, les « exposés types » et les « leçons ». Dans la partie « exposés types », des exemples d'exposés sur des sujets mathématiques enregistrés sur support vidéo sont présentés puis reproduits par les étudiants de manière à :

- offrir plusieurs occasions de mettre en œuvre les principes didactiques mis de l'avant dans le cours : verbaliser, contextualiser, avoir recours à des représentations visuelles, donner du sens aux méthodes, formules, algorithmes, définitions, symboles, etc.
- développer la créativité : élaborer du matériel, utiliser de diverses façons le tableau (interactif ou non), fournir des idées d'activités originales réutilisables pour les *leçons* et pour les stages ;
- maîtriser le vocabulaire spécialisé des mathématiques, utiliser les formulations et éléments terminologiques corrects ;
- permettre à l'étudiant d'acquérir de l'aisance à s'adresser à un public, pour exposer un sujet de façon créative et dynamique.

Ces exposés types constituent en quelque sorte une « boîte à outils » pour les étudiants, et ont un impact certain autant sur le volet *cours* quant à la compréhension des éléments d'analyse et des principes didactiques mis de l'avant, que sur la partie « leçons » du volet laboratoire quant à la planification des leçons et aux prestations.

Dans la partie « leçons », les étudiants apprennent d'abord à effectuer une analyse didactique en amont de la construction d'une leçon : situer le sujet dans le programme de formation de l'école québécoise, identifier des éléments d'analyse conceptuelle à prioriser et sélectionner des tâches dans différentes ressources didactiques. Puis, à partir de ce travail chaque étudiant construit le scénario d'une leçon selon des intentions didactiques données. Tous les choix posés à propos des éléments de l'analyse didactique retenus doivent alors être justifiés en regard de ces intentions. Cet exercice n'étant toutefois pas trivial, l'étudiant, qui en est à ses premières expériences, est ici très encadré. Ainsi, pour chacun des deux sujets qui lui seront attribués, on met à sa disposition une vidéo comportant des idées d'activités et/ou une analyse conceptuelle complète du sujet. Les éléments d'apprentissage à prendre en considération sont la plupart du temps préétablis, alors que les approches privilégiant certains principes didactiques ainsi que les moyens à utiliser sont très explicitement suggérés. Donc, à travers la partie « leçons » du volet *laboratoire*, l'étudiant apprend, sous un encadrement très serré, à utiliser une analyse conceptuelle pour planifier un enseignement et à mettre en œuvre des principes didactiques favorisant l'apprentissage des élèves. Le scénario construit est finalement piloté par l'étudiant devant ses pairs dans l'esprit du micro-enseignement. Une attention particulière est portée sur l'analyse réflexive réalisée par l'étudiant après cette prestation.

Le cours « Didactique des mathématiques 1 et laboratoire » est préalable au « Stage 2 : stage d'initiation à l'enseignement ». Dans ce stage, l'étudiant devra planifier de façon autonome son enseignement sur 3 ou 4 semaines. Ainsi, au terme du cours MAT2024, l'étudiant devra démontrer des habiletés minimales :

- à élaborer et comprendre une analyse conceptuelle (volet *cours*)

- à utiliser une analyse conceptuelle et à mettre en œuvre des principes didactiques favorisant l'apprentissage des élèves pour construire et piloter une leçon (volet *laboratoire*).

Niveaux de maîtrise attendus en regard des compétences professionnelles

Le cours MAT2024, Didactique 1 et Laboratoire, est sans doute le cours du BES-maths qui travaille le plus grand nombre de compétences ministérielles. Comme tous les cours de didactique, il cible les compétences 3, 4 et 7 mais ici, comme on apprend à monter et organiser une leçon sur un sujet mathématique donné en prenant en compte les difficultés et conceptions des élèves, ces compétences sont travaillées plus en profondeur que dans n'importe quel autre cours. De plus, on y aborde des éléments de la compétence 5, qui touche à l'évaluation. La compétence 1 est également travaillée à travers les sujets mathématiques étudiés dans le volet *cours*, mais aussi parce que l'étudiant approfondit les sujets qu'il doit présenter dans la partie « leçons » du volet *laboratoire*. À travers ses prestations devant ses pairs et devant un enseignant en exercice dans la partie « leçons » et à travers les analyses réflexives qui suivent ces prestations, l'étudiant accomplit un travail substantiel sur les compétences 5, 6, 10, 11 et 12, en plus de travailler les aspects pratiques et concrets des compétences 3 et 4. Dans le volet *laboratoire*, les compétences 3, 4 et 7 sont travaillées, mais une emphase toute particulière est mise sur la compétence 2, par un souci constant de la correction de la terminologie mathématique employée. Un tel travail sur la compétence 2 est également mis en œuvre dans le volet *cours*.

Compétence **Niveaux de maîtrise attendus**	**Niveau de développement attendu**	**Sommaire des modalités d'évaluation [Voir plus loin pour les éléments d'évaluation]**
Compétence 1 : **Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.**	**Niveau de développement attendu**	**Sommaire des modalités d'évaluation**
- *Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève;*	Sensibilisation	- Examens avec questions à développement (38%) - Micro-enseignement (33%)
- *Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève;*	Sensibilisation	
Compétence 2 : **Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante**.		
- *Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone;*	Sensibilisation	- Examens oraux (17%)
- *Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement*	Sensibilisation	

Compétence 3 : **Concevoir des situations d'enseignement apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation**.		
- *Concevoir correctement des activités d'enseignement-apprentissage variées et d'un niveau de complexité raisonnable permettant la progression des élèves dans le développement de leurs compétences*	Sensibilisation	- Micro-enseignement (33%) - Examens avec des questions à développement (38%)
Compétence 4 : **Piloter des situations d'enseignement apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation**.		
- *Guider, par des interventions appropriées, les élèves dans la réalisation de tâches d'apprentissage;*	Sensibilisation	- Micro-enseignement (33%)
- *Animer les élèves dans l'accomplissement d'un travail coopératif;*	Sensibilisation	
- *Détecter les problèmes d'enseignement-apprentissage qui surviennent et d'utiliser les ressources appropriées pour y remédier.*	Sensibilisation	
Compétence 5 : évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre		
- *Préciser, de façon autonome, des correctifs à apporter à son enseignement;*	Sensibilisation	- Micro-enseignement – analyse réflexive (33%)
Compétence 6 : Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves		
- *Mettre en place et maintenir des routines permettant un déroulement efficace des activités usuelles de la classe*	Sensibilisation	- Micro-enseignement (33%)
- *Anticiper des problèmes de déroulement des activités de la classe et planifier des mesures en vue de les prévenir.*	Sensibilisation	
Compétence 7: adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptations ou un handicap		
- Adapter ses interventions aux difficultés particulières des élèves	Sensibilisation	- Examens avec des questions à développement (38%) - Examens oraux (17%)
Compétence 10 : coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école		
- *Critiquer de façon constructive les réalisations de l'équipe et apporter des suggestions novatrices en matière pédagogique*	Sensibilisation	- Micro-enseignement (33%)
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		

- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement	Sensibilisation	- Micro-enseignement (33%)
- Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver	Sensibilisation	
- Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement		
Compétence 12 : Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions		
- Agir de manière responsable auprès des élèves pour que l'on puisse sans réserve recommander de lui confier un groupe	Sensibilisation	- Micro-enseignement (33%)
- Répondre de ses actions en fournissant des arguments fondés	Sensibilisation	

Modalités d'organisation

La participation active des étudiants est constamment sollicitée. Ainsi, si un problème ou un exercice (on dira un « item ») de niveau secondaire est proposé, l'étudiant sera amené,

- à le résoudre au niveau expert ;
- à dégager diverses solutions et à présenter une même solution en ayant recours à divers modes de représentation ;
- à dégager les compétences et les connaissances sollicitées pour chacun des processus ;
- à situer cet item dans le programme ;
- à bien cerner les objectifs d'apprentissage visés ainsi que le niveau d'accessibilité de l'item pour les élèves.

Si une analyse de production d'élève est demandée à l'étudiant, celui-ci devra travailler à :

- décrire la procédure mise en place par l'élève et accompagner cette description des raisonnements présumés ;
- trouver les origines de cette procédure, ce qui obligera à faire des hypothèses sur :
  - la représentation que l'élève se fait de la tâche ;
  - la lecture qu'il fait du contexte ;
  - ses conceptions ;
  - l'influence du choix des variables didactiques sur sa solution.

Évaluation

Volet I : Cours		
4 devoirs en équipes de 2 étudiants	4x1% =4%	
2 travaux en équipes de 3-4 étudiants	2x4% =8%	**50 %**
2 examens écrits individuels avec questions à développement (3h chacun)		
1er examen le 15 février 2024	18%	
2e examen le 23 avril 2024	20%	
Volet II : Laboratoire		
Partie « exposés types »		
2 examens oraux		
1er examen : semaine du 12 février 2024	7%	
2e examen : semaine du 22 avril 2024	10%	
Partie « leçons »		**50 %**
• 1ère ronde :		
− Planification en équipe (dépôt 19 février 2024)	2%	
− Scénario individuel (dépôt 19 février 2024)	2%	
− Analyse réflexive (dépôt 25 mars 2024)	4%	
• 2ième ronde :		
− Planification et scénario individuels (dépôt 2 avril 2024)	5%	
− Analyse réflexive (dépôt 23 avril 2024)	5%	
− Prestation (2, 8 ou 9 avril 2024)	10%	
− Projet initial de stage (dépôt 29 avril 2024)	5%	
	Total	100%

- ⇨ **Pour réussir le cours, il faut obtenir au moins 60% à chacun des deux volets.**
- ⇨ **Dans tous les travaux écrits, des points pour les fautes de français peuvent être enlevés.**
- ⇨ **Dans le volet « Cours », chaque jour de retard pour la remise d'un devoir causera une pénalité (10% par jour).**
- ⇨ **Toute absence à une évaluation (examen oral ou écrit) doit être justifiée par un document officiel (certificat médical, rapport d'accident, etc.). Les modalités de reprise seront établies par l'enseignante.**

Volet laboratoire « Leçons »

- ⇨ **Tous les travaux sont à remettre sur Moodle avant 16h.**
- ⇨ **Les étudiants qui présentent leur leçon à la séance 1 doivent apporter en plus leur scénario en format papier et le remettre à leur enseignant au début de la séance.**
- ⇨ **Les étudiants sont responsables de la captation vidéo de leurs prestations. Chaque prestation doit être déposée sur Panopto au plus 24 heures après la fin de la prestation.**
- ⇨ **Aucune absence, aucun retard ou départ avant la fin d'une séance n'est autorisé. Faute de respecter cette exigence, un échec pourra être attribué au cours.**
- ⇨ **Aucun retard n'est accepté pour le dépôt de la planification et du scénario.**
- ⇨ **Chaque jour de retard pour la remise de l'analyse réflexive causera une pénalité (10% par jour).**

Tous les examens oraux sur les exposés types seront enregistrés de façon audio et vidéo pour des fins d'évaluation. Les prestations de leçons déposées sur Panopto par les étudiants pourront être visionnées par tous les étudiants du cours.

Bibliographie

Vous trouverez les ressources nécessaires pour le cours MAT2024 sur www.moodle.uqam.ca
Il est de la responsabilité de l'étudiant d'apporter les documents (version papier ou électronique) nécessaires pour chaque séance.

Pour le cours et les séances d'exercices
Les documents sont dans l'espace Moodle MAT2024 groupe 10 Hiver 2024

Pour les laboratoires « Exposés types »
Les documents d'accompagnement et les vidéos sont disponibles en consultant l'espace Moodle MAT2024-Laboratoire « Exposés types »

Pour les laboratoires « Leçons »
Les documents et les vidéos sont disponibles dans l'espace Moodle MAT2024-Laboratoire « Leçons »

Plusieurs ressources utilisées sont aussi disponibles via le site web du *Laboratoire de didactique des mathématiques* : https://ldm.uqam.ca/ ainsi que sur l'espace Moodle DIDMATH- Laboratoire de didactique : https://ena01.uqam.ca/course/view.php?id=11227

Les étudiants peuvent emprunter des documents, du matériel didactique et de l'équipement audiovisuel au laboratoire de didactique. Pour réserver le matériel, consulter le site web du laboratoire.

ENREGISTREMENTS EN CLASSE

Les enregistrements audio ou vidéo des cours, conférences, laboratoires, séminaires ou de prestations d'enseignement sous quelques formes qu'elles soient, ne sont autorisés qu'avec l'accord écrit de l'enseignant (incluant un ou une auxiliaire, par exemple) obtenu préalablement. Il est à noter que l'enseignant (ou l'auxiliaire) peut refuser la permission d'enregistrer ou la révoquer à tout moment sans fournir de justification. De plus, tout enregistrement ne peut être utilisé que pour l'étude personnelle et ne doit donc pas être partagé, distribué, ou utilisé à quelque autre fin. Ne pas respecter cette exigence sera considéré comme un manquement académique de nature éthique.

TÉLÉCHARGEMENT DES CAPSULES ET DES RENCONTRES ZOOM

Il est défendu de télécharger ou d'enregistrer les capsules et les rencontres zoom. Ces enregistrements ne peuvent être utilisés que pour l'étude personnelle et ne doivent donc pas être partagés, distribués, ou utilisés à quelques autres fins. Ne pas respecter cette exigence sera considéré comme un manquement académique de nature éthique.

Barème

La note de passage est de 60 %.

Note	Min inclus	Max exclu
A+	95	100 [1]
A	91,5	95
A-	88	91,5

Note	Min inclus	Max exclu
B+	84,5	88
B	81	84,5
B-	77,5	81

Note	Min inclus	Max exclu
C+	74	77,5
C	70,5	74
C-	67	70,5

Note	Min inclus	Max exclu
D+	63,5	67
D	60	63,5
E	0	60

[1] Exceptionnellement cette valeur est incluse dans l'intervalle max.

MAT2024-Didactique I et laboratoire

Calendrier Hiver 2024

	Lundi	**Mardi**	**Jeudi**
	8 janvier	9 janvier	11 janvier
	Reprise automne		
Semaine 1	15 janvier Cours de 9:30 à 12:00 **Labo chapôs de 13:00 à 16:00**	16 janvier Cours de 13:30 à 16:00	18 janvier TP de 10:00 à 12:00
Semaine 2	22 janvier Cours de 9:30 à 12:00 **Labo chapôs de 13:00 à 15:30**	23 janvier Cours de 13:30 à 16:00	25 janvier TP de 10:00 à 12:00
Semaine 3	29 janvier Cours de 9:30 à 12:00 **Labo chapôs de 13:00 à 15:30** **Soir : Rencontre leçons sur Zoom**	30 janvier Cours de 13:30 à 16:00	1 février TP de 10:00 à 12:00
Semaine 4 *Rencontres conseillers leçons*	5 février Cours de 9:30 à 12:00 **Labo chapôs de 13:00 à 15:30**	6 février Cours de 13:30 à 16:00	8 février **9:30 à 10:00** **Discussion leçons** TP de 10:00 à 12:00
Semaine 5	12 février **Examens oraux**	13 février Cours de 13:30 à 16:00	15 février **Examen 1** **9:00 à 12:00**
Semaine 6	19 février **Labo leçons : ronde 1, séance 1 (soir)**	20 février **Labo leçons : ronde 1, séance 2 (soir)**	22 février
Semaine 7	26 février **Labo leçons : ronde 1, séance 3 (soir)**	27 février Cours de 13:30 à 16 :00	29 février TP de 10:00 à 12:00
Semaine 8	4 mars Cours de 9:30 à 12:00 **Labo chapôs de 13:00 à 15:30**	5 mars Cours de 13:30 à 16 :00	7 mars TP de 10:00 à 12:00
Semaine 9 *Rencontres conseillers leçons*	11 mars Cours de 9:30 à 12:00 **Labo chapôs de 13:00 à 15:30**	12 mars Cours de 13:30 à 16 :00	14 mars TP de 10:00 à 12: 00
Semaine 10	**Stage 1, du 18 au 22 mars 2024**		
Semaine 11	25 mars Cours de 9:30 à 12:00 **Labo chapôs de 13:00 à 15:30**	26 mars Cours de 13:30 à 16 :00	28 mars **9:30 à 10:00** **Discussion leçons** TP de 10:00 à 12: 00
Semaine 12	1 avril **Congé férié**	2 avril **Labo leçons : ronde 2, séance 1 (soir)**	4 avril
Semaine 13	8 avril **Labo leçons : ronde 2, séance 2 (soir)**	9 avril **Labo leçons : ronde 2, séance 3 (soir)**	11 avril
Semaine 14	15 avril Cours de 9:30 à 12:00 **Labo chapôs de 13:00 à 15:30**	16 avril Cours de 13:30 à 16 :00	18 avril TP de 10:00 à 12: 00
Semaine 15	22 avril **Examens oraux**	23 avril **Examen 2** **13:30 à 16:30**	25 avril

Notes, politiques et règlements universitaires

Les étudiants qui ont une lettre signée de leur conseillère ou conseiller de l'Accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap, dans laquelle il est fait état de leur inscription au ASESH à titre d'étudiant en situation de handicap sont invités à remettre ce document à leurs professeurs et chargés de cours dès le début de la session, afin que les aménagements dans le respect des exigences académiques soient déterminés de concert avec chacun des professeurs et chargés de cours. Les étudiants qui une déficience et qui ne seraient pas inscrits au ASESH sont priés de se présenter au AB-2300.

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale
Les étudiants qui ont une lettre *d'Attestation des mesures d'aménagements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de **l'Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'aménagements en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience ou une incapacité mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'**ASESH** au 514-987-3148 ou se présenter au local AB-2300 le plus tôt possible.

Informations sur les Services à la vie étudiante

Les Services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseils@uqam.ca.

Bureau de **l'aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca

Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourses@uqam.ca pour toute question.

Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : vie-etudiante.uqam.ca



RÈGLEMENT NO 18 (uqam.ca)

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.**
La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Politique nº42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement
Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

POLITIQUE Nº 2
SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE UNIVERSITAIRE

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission de l'Université.

Ce droit comprend la liberté :

a) d'enseignement et de discussion;
b) de recherche, de création et de publication;
c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion;
d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la section Liberté académique universitaire sur le site enseigner.uqam.ca.